

# Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Motion
<b>Titre :</b>	<b>Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant !</b>
<b>Initiant-e(-s) :</b>	Séverine Evéquoz et Natacha Litzistorf

A la base des biens et services que nous procurent les écosystèmes, il y a la biodiversité. Pour en garantir la pérennité, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a élaboré la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)<sup>1</sup> en faveur de la conservation et du développement de la diversité biologique, qui a été acceptée par le Conseil fédéral le 25 avril 2012. Ce document fixe un objectif à atteindre d'ici à 2020 pour l'espace urbain :

***D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité.***

En matière de préservation de la biodiversité, le maintien et l'aménagement du réseau écologique est et restera une priorité, en particulier au sein de l'espace urbain.

La Ville de Lausanne et le schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) se sont récemment dotés d'une étude sur le réseau écologique à l'intérieur de périmètre compact d'agglomération. Le principe est simple : des continuités forestières, prairiales, agricoles, des cours d'eau et les milieux humides qui leurs sont associés, parcourent la ville. Ce sont « des pénétrantes » qui permettent des échanges de biodiversité avec les grands massifs extérieurs et qui permettent la présence de celle-ci en ville. L'étude met en valeur ces continuités et donne des mesures afin de les inclure dans le développement de la ville.

Cette démarche s'inspire de la méthodologie adoptée pour le réseau écologique cantonal (REC-VD) et se greffe sur l'étude « Stratégie Parcs, Nature et Paysage » réalisée à l'échelle du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

**La mutation urbaine est en cours. Quand sera mis en œuvre le réseau écologique et comment?** Le futur plan directeur communal fixera des orientations et émettra des principes pour concrétiser le réseau écologique. Ce plan n'est pas encore adopté.

S'il faut saluer les mesures que la ville prend déjà au travers de projets ou encore par l'entretien d'espaces verts gérés de façon différenciée, l'enjeu réside dans l'aménagement du réseau écologique, **dans le cadre de la forte mutation urbaine en cours.**

---

<sup>1</sup> <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/10372/10395/index.html?lang=fr>

# Conseil communal de Lausanne

---

Pourtant :

- cet enjeu est insuffisamment intégré dans les différents documents cadres qui régissent le développement urbain et/ou de façon non constante,
- les prérogatives du chapitre 3.5 du RPGA sont obsolètes pour concrétiser le réseau écologique,
- les acteurs (de l'aménagement du territoire, de l'immobilier, propriétaires/ bénéficiaires de bien-fonds) qui disposent réellement de leviers pour concrétiser le réseau sont insuffisamment impliqués.

**Au vu des acquis, des enjeux et des constats présentés, la présente motion demande à la Municipalité de mettre en œuvre de façon proactive l'étude dont elle dispose, en intégrant des mesures concrètes, à chaque fois que cela est possible :**

- au sein des documents-cadres du projet d'agglomération
- au sein de projets de développement/renouvellement urbains
- au sein du règlement du plan général d'affectation du (RPGA)
- au travers des plans partiels d'affectation / plans de quartier
- au sein des concours d'architecture et d'urbanisme
- au niveau des autorisations de construire
- au sein des contrats de Droit distinct et permanent de superficie (DDP)

Au-delà des mesures que la Municipalité pourrait prendre sur son territoire sur base de ses compétences, il est important qu'elle exploite les possibilités de coordination avec le canton, les communes de l'agglomération ainsi que les acteurs-clés mentionnés.

**Les initiantes souhaitent une réponse municipale concertée avec les multiples répondants impliqués dans le développement urbain.**

---

Lausanne, le 16 juin 2015

Séverine Evéquoz

Natacha Litzistorf